



En mai 2011, dans le cadre du Plan national de lutte contre les hépatites B et C - 2009-2012, la Haute Autorité de Santé (HAS) publiait un avis sur les combinaisons de tests biologiques de dépistage à réaliser

·
A la demande du Ministère en charge de la Santé

,
la HAS
a complété cet avis dont elle publie aujourd'hui la version actualisée.

L'avis de la Haute Autorité de Santé sur les « Stratégies de dépistage des hépatites virales B et C » publié le
4 mai 2011
a été

présenté en octobre 2011 à
la Direction
Générale
de
la Santé
(DGS) et à
la
Direction
de
la Sécurité
Sociale
(DSS). Lors de cette réunion,
la DGS
a formulé
deux
demandes de complément
à
la HAS.

Après consultation du groupe de travail, la HAS met à jour la recommandation
sur son site Internet.

Concernant le dépistage du VHC, la HAS précise que le type de PCR* à réaliser en cas de dépistage du VHC positif peut être qualitatif ou quantitatif (voir recommandation p. 20).

La HAS a également apporté une correction sur le délai de contrôle des marqueurs anti-VHC négatifs en situation de suspicion d'infection récente. Celui-ci n'est pas de 4 à 6 semaines mais de 3 mois.

. La recommandation devient ainsi :

« En cas de suspicion d'infection récente, la HAS recommande de refaire le dosage des Ac anti-VHC 3 mois après. »

Concernant le dépistage du VHB, la HAS précise que le délai d'apparition des

marqueurs
en situation de post-exposition
(voir recommandation

est de trois mois

p.
27
)
.

* PCR (Polymerase Chain Reaction) : détection du génome viral selon une méthode de biologie moléculaire.

Consultez le communiqué de presse du 4 mai 2011 [en cliquant ici](#)

Consultez la recommandation intégrale [en](#) [cliquant ici](#)